

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 421-24 VISANT LA PROTECTION DES BERGES, DES FONDS MARINS ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU, AINSI QUE LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS

Le projet de règlement vise à la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, ainsi que la sécurité des plaisanciers, notamment par l'ajout de restrictions à la navigation.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 18 mars, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 20 mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de mars 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier